

Le Président

- Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L 712-2 ;
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France approuvés par le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019 ;

Arrête

Article 1 Délégation de signature est donnée à monsieur Philippe VUEBAT, responsable administratif et financier au site universitaire de Cambrai, en cas d'absence du responsable de site, sur les actes suivants :

- Engagement des dépenses sur les centres de coûts du site dans la limite de 4 000 euros ;
- Certification du service fait lié à l'exécution des dépenses
- Certificatifs administratifs liés à l'exécution de la chaîne de dépense.

Article 2 Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente au sein du site et au recueil des actes administratifs.

Article 3 Les dispositions du présent arrêté prennent effet immédiatement. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que la fin des fonctions du Président, autorité délégante, ou du responsable administratif, autorité délégataire.

Article 4 Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Spécimen de signature du
responsable administratif et financier au site
universitaire de Cambrai
Philippe VUEBAT



Fait à Valenciennes le 1^{er} septembre 2023

Le Président de
l'Université Polytechnique Hauts de France

Professeur Abdelhakim ARTIBA

